

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par

M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« travailleurs »,

le mot :

« salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.